



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

-----  
COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
-----

COMpte RENDU DE LA SÉANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 22 MAI 2007

\*\*\*\*\*

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil sept, le vingt deux du mois de mai, à 20 heures, le Conseil Municipal,  
dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la Présidence de Monsieur DELATTRE, député-Maire.

PRESENTS : M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. SOUIED, Mme GIRONA, M. DI PIAZZA, M. CHANUDET,  
Mme DIDELET, M. SALLOT, Mme DODIN, M. VICOONE, Mme BAUGE, M. VERBRUGGHE,  
Mme CATUSSE, M. FINCK, Mme GONZALEZ, M. LANDRY, Mme PHILIPPOT, M. FERNANDEZ,  
M. YVARS, Mme ROYE, M. BOURLIER, Mme DA MAIA, M. PUYRAIMOND, M. SEBAOUN,  
Mme FERRET, Mme AUBOIN, Mme ROBERT, M. BEN HABIB, M. BODIOU, M. SANGUIN.

ABSENTS :

Mme BAIN	Absente
M. DONOT	(Pouvoir à Mme BAUGE)
M. COTTIN	(Pouvoir à M. SALLOT)
Mme CHAPPAZ	(Pouvoir à Mme DODIN)
Mme POIGNEAU	(Pouvoir à M. FERNANDEZ)
Mme MOSER	Absente
M. LE CAM	Absent
M. LE ROUX	Non excusé
Mme COHEN	Non excusée

SECRETARE : Mme BAUGE

\*\*\*\*\*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités Territoriales, il a été  
procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme BAUGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces  
fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 mai 2007 s'est réuni à l'Hôtel de Ville.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2007  
(Rapporteur M. DELATTRE)  
Le procès verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2007 n'apporte aucune observation. Il est donc adopté à l'unanimité.
  
2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 5 FEVRIER 2007 SUR LES MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR LA REGIE DE RECETTES « RESTAURANTS SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS» (Rapporteur Mme CAVECCHI)  
Les modalités de remboursement concernant la régie de recettes « restaurants scolaires et Centres de Loisirs» n'étant pas adaptées, il est proposé de compléter et de remplacer la délibération du 05 Février 2007 comme suit :
  - ü Perte d'emploi des parents,
  - ü Maladie de l'enfant (absence de plus de 7 jours),
  - ü Décès de l'enfant,
  - ü Modification pour raison de service de la date des congés,
  - ü Déménagement sur une autre ville,
  - ü Changement d'établissement scolaire (collège ou établissement privé),
  - ü Passage sur le système de la Carte Valoise,
  - ü Passage sur les tarifs dégressifs,
  - ü Passage sur le système « post-étude »,
  - ü Annulation d'une sortie, pour raison de service, liée à une situation exceptionnelle,
  - ü Versement tardif d'un chèque de Comité d'Entreprise,
  - ü Erreur liée à l'utilisation du système de la Carte Valoise.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'adopter les différents motifs de remboursement pour les restaurants scolaires et les centres de loisirs.
  
3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE DE FRANCONVILLE  
(Rapporteur M. SOUIED)  
La délégation de la Croix Rouge de Franconville/Plessis-Bouchard/Sannois a sollicité l'aide de la ville de Franconville pour l'achat d'un nouveau véhicule sanitaire.  
Elle a fourni le détail des participations des autres partenaires :
  - Le Plessis-Bouchard pour 5 424.25 €,
  - Sannois pour 6 000 €,
  - Le Conseil Général pour 8 000 €,
  - La délégation locale de la Croix Rouge pour 3 000 €.Compte tenu de cet élément comptable, et au vu des nombreux services rendus par la Croix Rouge aux populations, et notamment à celle de Franconville, notre commune souhaite apporter sa contribution au remplacement de l'actuel véhicule sanitaire. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 7 000 € à la délégation de la Croix Rouge.  
APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'attribuer cette subvention exceptionnelle à la Croix Rouge.
  
4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA PROGRAMMATION DES LIEUX DE DIFFUSION ET SAISONS CULTURELLES – ANNEE 2007 (Rapporteur Mme DIDELET)  
Dans le cadre des aides accordées par le Conseil Général du Val d'Oise, la Mairie de Franconville sollicite une subvention pour soutenir sa programmation culturelle à l'Espace Saint-Exupéry.  
L'Espace Saint-Exupéry propose une cinquantaine de représentations par an – dont une douzaine de représentations jeune public- ainsi que de nombreuses expositions  
La participation du public scolaire aux différentes actions proposées s'intensifie d'années en années. Tous les niveaux sont concernés, de la maternelle au lycée.  
L'objectif de l'Espace Saint-Exupéry est de développer significativement son positionnement comme pôle de la chanson dans le département du Val d'Oise.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR SON VOLET « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS » (Rapporteur M. SALLOT)

Au terme du Contrat de plan Etat / Région 2000 – 2006, la Région a actualisé son programme d'action en matière de politique de la ville approuvant, par délibération en date du 13 mars 2007, le nouveau dispositif cadre de la Politique de la Ville pour son volet « Animation Sociale des Quartiers ». Soucieuse de développer son action en direction des quartiers en difficulté, la Municipalité s'est inscrite dans les dispositifs de la Politique de la Ville en signant notamment avec l'Etat, le 22 mars 2007, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. En raison de la cohérence et de la complémentarité des objectifs fixés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec ceux énoncés par la Région dans le cadre de la Politique de la Ville pour son volet « Animation Sociale des Quartiers », la Municipalité a l'intention d'adresser au Conseil Régional d'Ile de France un dossier de demande de subvention afin qu'il soutienne financièrement les programmes d'actions développés par la Ville et, en particulier ceux mis en œuvre dans les Maisons de Proximité.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention de fonctionnement au taux le plus élevé afin de soutenir financièrement les programmes d'actions développés par la ville, en particulier dans les Maisons de proximité.

6. DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL FORMULEE PAR L'ENSEIGNE IKEA (Rapporteur M. DI PIAZZA)

Une demande de dérogation au repos dominical a été présentée par l'enseigne IKEA à Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 27/02/07. Ce dernier, par courrier en date du 30/03/07, demande l'avis motivé du Conseil Municipal pour cette dérogation.

Cette demande est soutenue par la Municipalité puisqu'elle permet de répondre à plusieurs objectifs :

1. Fluidifier la circulation automobile :

L'ouverture dominicale permettrait d'optimiser la répartition du flux de la circulation automobile sur le week-end entier, et d'empêcher une situation d'engorgement qui engendrerait des nuisances aggravées le samedi pour les riverains et la clientèle.

2. Mettre en adéquation la demande de la clientèle et l'offre commerciale

Aujourd'hui, les comportements d'achats évoluent vers un nouveau mode de consommation : « l'achat-loisir ». Celui-ci implique un flux de chalands concentré sur le week-end. Cette tendance est accentuée en banlieue si l'on considère que le rythme de vie des salariés, soumis au déplacement domicile / travail la semaine, les rend disponibles uniquement le week-end. De plus, les achats de l'équipement de la maison se font en famille donc principalement le dimanche.

3. Favoriser l'emploi des étudiants

Un tiers des employés amenés à travailler le dimanche sont des étudiants. Or l'enseigne IKEA majore, ce même jour, de 125 % le taux horaire hebdomadaire. Ainsi, les étudiants peuvent financer leurs études en travaillant un jour, équivalent en salaire à plus de deux travaillés.

4. Respecter l'équité entre concurrents

L'ouverture le dimanche d'IKEA répondrait au principe d'équité et de la libre concurrence. En effet, les principaux concurrents sur la zone de la RD 14, dans le domaine de l'équipement de la maison, sont en activité le dimanche.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'opposition du Groupe TRANSPARENCE ET DEMOCRATIE LOCALE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE la demande de dérogation au repos dominical formulée par l'enseigne IKEA et EMET un avis favorable à cette dérogation.

7. DECISIONS PRISES PAR M. LE DEPUTE-MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur M. LE MAIRE)

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Modification de l'avenant récapitulatif de la régie de recettes « Ecole de Musique » :

*L'article 8 est modifié ainsi : le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé*

à conserver est fixé à 25.000 €.

- **Avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances « Frais P.T.T. » :**  
*Une régie d'avances est instituée pour le service courrier « Frais de PTT » pour un montant maximum de 200€.*
- **Organisation de mini-séjours été 2007 dans le cadre des activités des centres de loisirs :**  
*Le montant de la participation familiale de mini-séjours dans le Doubs par séjour et par enfant s'élève à 150 € (pour le Centre Arc en Ciel) et 159 € (pour les Centres Maternels).*
- **Avenant récapitulatif de la régie de recettes « Centre Municipal de Santé » :**  
*Un avenant récapitulatif est institué se substituant à la régie de recettes du Centre Municipal de Santé qui regroupe les modes de recouvrement suivants : chèques, numéraires, cartes bleues.*
- **Jeu spectacle animation et sonorisation pour la fête de l'Enfance du 3 juin 2007 :**  
*Signature d'un contrat avec la Société Les Spectacles Lajoie pour un jeu spectacle dont le but est de mémoriser 9 comportements de sécurité du jeune piéton pour la somme 1.524,24 € TTC.*
- **Réalisation d'un emprunt de 1.000.000 € destiné au financement du programme d'investissement 2007 entre la Commune et la Société Générale :**  
*La commune contracte un financement de 1.000.000€ afin de financer le programme d'investissement pour l'année 2007.*
- **Promenade à dos de dromadaire pour la fête de l'Enfance du 3 juin 2007 :**  
*Signature d'un contrat avec l'Association Argenteuillaise d'Attelages et d'Animations d'un montant de 956,80 € TTC pour une animation de promenade à dos de dromadaire.*
- **Convention pour un spectacle réalisé par « Eclat de rêves » :**  
*Signature d'une convention avec l'Association Eclat de rêves pour un montant de 3,50 € TTC par enfant dans le cadre des activités des Centres de Loisirs Maternels et Primaires.*
- **Contrat d'entretien de l'orgue de l'Eglise Ste Madeleine :**  
*Signature d'un contrat avec M. MOUNIER, facteur d'orgues, pour la maintenance des grandes orgues de l'Eglise Sainte Madeleine.*
- **Contrat d'entretien de l'installation mécanique et électrique des cloches et de l'horloge de l'église Ste Madeleine :**  
*Signature d'un contrat avec la Société MAMIAS.*
- **Renouvellement des Contrats avec la Société AJC Services :**  
*Pour du matériel photocopieur établi pour une durée de 12 mois reconductibles d'un montant de 1780 € HT pour la première redevance.*
- **Mission d'assistance technique dans le cadre du projet de construction de l'Espace Fontaine :**  
*La ville a décidé d'engager un programme de construction concernant une maison de proximité dans le quartier de la Fontaine Bertin classé Zone Urbaine Sensible et accepte l'offre présentée par la Société BETM.*
- **Rénovation des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire de la piscine/patinoire :**  
*Signature d'un marché à procédure adaptée avec la Société DALKIA pour effectuer des travaux de rénovation des productions d'eau chaude sanitaire de la piscine/patinoire.*
- **Contrat d'entretien des ascenseurs et monte-charge des bâtiments communaux :**  
*Signature d'un contrat avec la Société KONE pour l'entretien des nouveaux ascenseurs de l'Ecole de Musique et d'Art Dramatique et du Groupe Scolaire de la Gare.*
- **Acquisition et installation de matériel informatique :**  
*Signature de marchés à procédure adaptée avec la Société DELL pour l'acquisition et l'installation de matériel informatique.*
- **Désignation d'un avocat à effet de représenter la commune dans le dossier l'opposant à un agent du personnel communal.**
- **Tarifs exceptionnels pour l'Ecole de Musique du fait de son ouverture reportée au 06/11/2006 – Année 2006/2007 :**  
*Compte tenu du report de l'ouverture de l'Ecole de Musique, il a été décidé de calculer les tarifs sur la base du prorata des cours assurés soit à compter du 06/11/2007 pour l'année 2006/2007.*
- **Convention avec CEMEA pour une formation professionnelle :**  
*Signature de contrat avec la Société CEMEA pour une formation B.A.F.D. 1 Externat de 72h.*
- **Location de locaux sis 13/15 rue des Monts Rouges à l'OPIEVOY :**  
*Signature d'une convention afin que la municipalité développe des activités de proximité en direction des habitants du quartier.*
- **Convention avec l'Institution Jeanne d'Arc :**  
*Signature d'une convention pour l'utilisation de la salle polyvalente Pierre Bonhomme sise 2 bd Toussaint Lucas par le Service Jeunesse pour des permanences d'information auprès des collégiens et lycéens.*
- **Avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances « Centre de Loisirs Maternels La Source /Montédour » :**  
*Une régie d'avances est instituée pour le Centre de Loisirs Maternels La Source/Montédour pour un montant fixé à 500€ .*
- **Avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances « Centre de Loisirs Arc en Ciel » :**

Une régie d'avances est instituée pour le Centre de Loisirs Arc en Ciel pour un montant fixé à 1000€.

- **Réfection de la cour de l'Ecole Montédour :**  
*Signature de marché avec l'Entreprise FILLoux pour des travaux qui débiteront le 10/04/2007.*
- **Signature d'un marché avec la Ste AXELIUM pour l'achat de papier reprographique et d'enveloppes.**
- **Adhésion au réseau Ticketnet à compter de la date de signature de la convention 2007 :**  
*Signature de la convention en vue d'adhérer au réseau Ticketnet pour faciliter l'achat de billets pour les spectacles de la saison culturelle programmés à l'Espace Saint-Exupéry.*
- **Signature d'un contrat de cession avec la Société MPS pour la réalisation d'un spectacle équestre et pyrotechnique :** qui aura lieu le 23 juin 2007.
- **Contrat d'assistance technique avec la SECAP :**  
*Signature de contrat d'assistance concernant une imprimante de mise sous pli pour un montant de 1.111 € H.T.*
- **Location de vélos, quads, patinettes et animation bateaux Mississippi et top Quizz :**  
*Signature d'un contrat avec la Cabinet CGP pour des animations dans le cadre de la fête de l'Enfance du dimanche 3 juin 2007.*
- **Mise en place et gestion d'un travail musical :**  
*Signature d'un contrat avec M. ANATO pour des journées d'atelier musical dans le cadre de l'activité « Comédie Musicale » d'avril à juillet 2007 pour un montant de 677 € TTC.*
- **Attribution d'un logement de fonction à un professeur des Ecoles :**  
*Attribution de logement de type F4, à titre provisoire et onéreux, à un professeur des écoles.*

#### . QUESTIONS DIVERSES

##### Proposée par le Groupe Union Franconville Avenir :

##### PROJET DE REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME DE PARIS CHARLES DE GAULLE : RECOURS CONTENTIEUX MUTUALISE CONTRE CE PLAN.

Lors de son Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, l'Union des Maires du Val d'Oise a émis un avis défavorable au projet de plan d'exposition au bruit.

Le 26 avril 2007, le Conseil d'Administration de l'Union des Maires du Val d'Oise a décidé de mutualiser et de coordonner en lien avec le Conseil Général du Val d'Oise l'action contentieuse des collectivités locales intéressées devant le Conseil d'Etat et de demander au Cabinet UGGC d'assurer la représentation de leurs intérêts devant le Conseil d'Etat.

Le Conseil Municipal demande à l'Etat de s'engager dans la rédaction d'un contrat de maîtrise de Roissy CDG et décide de déposer un recours contentieux contre l'arrêté inter préfectoral approuvant le PEB de Roissy CDG.

##### Proposée par le Groupe Transparence et Démocratie Locale :

##### MISE EN PLACE DE CENDRIERS DEVANT LE LYCEE JEAN MONNET

L'application du décret n°2006-1386 depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usages collectifs impose aux élèves du lycée Jean Monnet de fumer en dehors de l'établissement.

Cependant, face à la multitude de mégots qui jonchent le sol devant cet établissement, il devient nécessaire de mettre en place des cendriers.

Il est demandé au Conseil Municipal l'installation de cendriers aux abords du Lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

A Franconville, le 24 mai 2007.

LE DEPUTE MAIRE

FRANCIS DELATTRE